

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 9 juin 2025.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie pour l'étude d'une demande de dérogations mineures, tenue le 9 juin 2025 à 19 h 45, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Gaétan Vachon,

Étaient présents : Luce Lacroix
Nicole Boilard
Marco Côté
Eddy Faucher
Steve Rouleau

Était absent : Claude Gagnon

formant quorum de ce conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2025-06-300

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est résolu :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ÉTUDE DE LA DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

Monsieur le maire Gaétan Vachon explique l'objet de la demande de dérogations mineures concernant le dossier suivant :

- Demande de dérogations mineures pour la propriété sise au 401 à 405 boulevard Vachon Nord

Le 25 mars 2025, le propriétaire des lots numéros 2 960 981 et 2 960 982 du Cadastre du Québec demandait une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial et multifamilial de neuf (9) logements, dont :

- 1) l'aire de stationnement comptera 20 cases au lieu d'un minimum de 21 cases, tel qu'exigé à l'article 9.6 du règlement de zonage numéro 1391-2007;
- 2) deux (2) logements de type 3 1/2 au 2^e et au 3^e étage, donnant en façade, auront accès à un balcon attenant de 8,4 mètres carrés au lieu d'un minimum de 10 mètres, tel qu'exigé à l'article 25.3 du règlement de zonage numéro 1391-2007;
- 3) un (1) logement de type studio au 3^e étage n'aura pas accès à un balcon attenant à son logement au lieu d'un balcon d'un minimum de 10 mètres carrés, tel qu'exigé par l'article 25.3 du règlement de zonage numéro 1391-2007.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

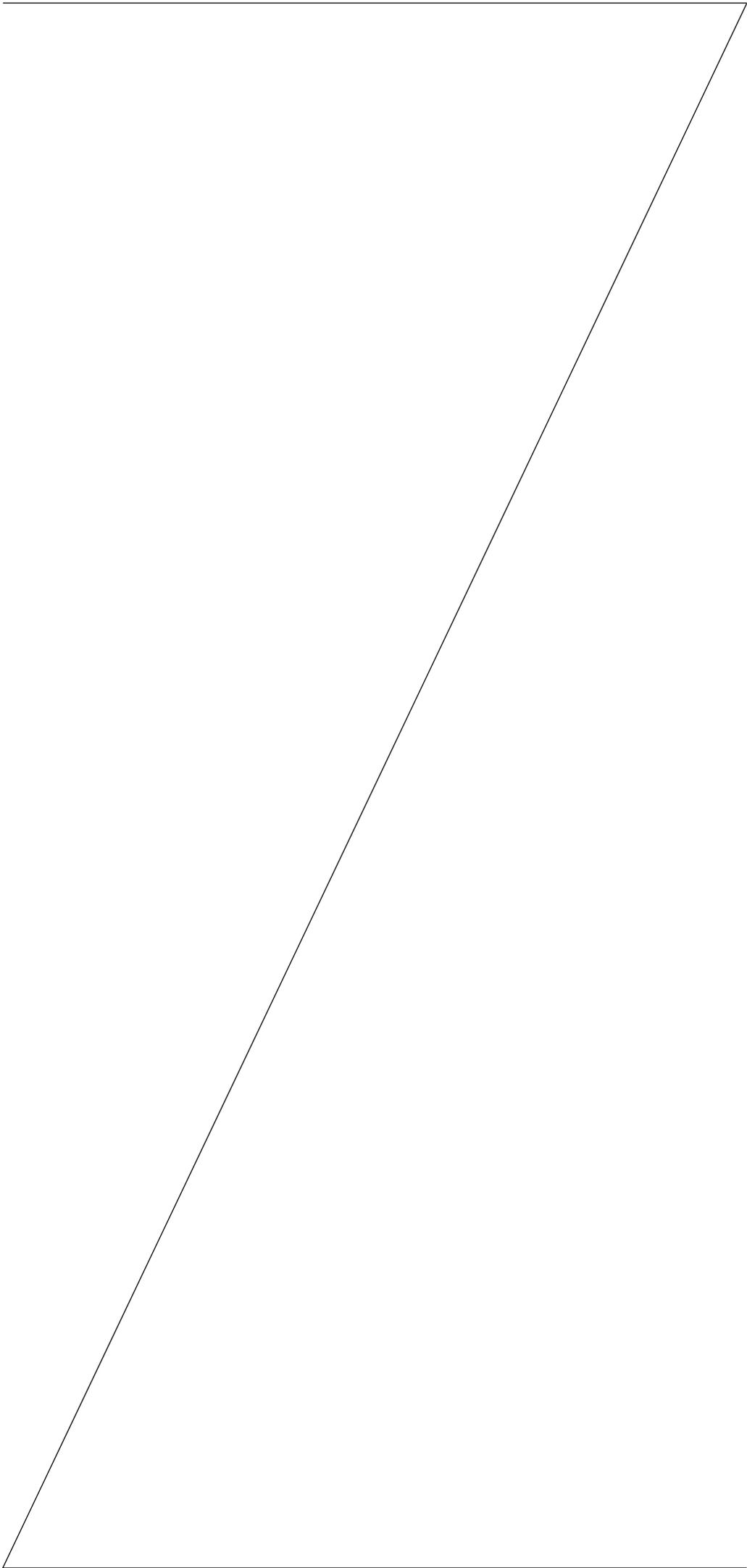
Deux (2) personnes assistent à la séance. Une (1) personne pose des questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 19 h 47.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.



28404